

La Présidente

Nantes le, 26 mars 2024

DEI/CM/ML/KC/2024-03-1116

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA240071 KJF
26/03/2024

Monsieur Luc HERITIER

Président de la Chambre Régionale des Comptes
Pays de la Loire
25 rue Paul Bellamy
BP.14119
44041 Nantes cedex 01

Monsieur le Premier président,

Par courrier du 26 février 2024, vous avez porté à ma connaissance le rapport des observations définitives afférent au contrôle des comptes de l'association Laval Mayenne Technopole pour les exercices 2017 et suivants, sur lesquels vous m'invitez à formuler des observations.

En réponse, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les remarques de la Région des Pays de la Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christelle MORANÇAIS

**Observations définitives relatives au contrôle des comptes de l'association Laval Mayenne
Technopole pour les exercices 2017 et suivants**

Réponses de la Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire partage la majeure partie des conclusions et recommandations du rapport d'observations.

Sur les 2 premières recommandations liées au périmètre territorial de l'activité de la technopole

La Recommandation N° 1 – Rechercher pour les activités hors agglomération de Laval le financement des communautés de communes concernées – correspond effectivement aux orientations portées par la Région sur la diversification des sources de financement des technopoles : à la fois en sollicitant les EPCI de leur territoire non encore contributeurs, mais aussi en faisant progresser leurs recettes privées.

La Recommandation N° 2 – Contribuer à la réflexion de l'EPCI sur la mise en place de rapprochements entre les acteurs de l'innovation et du développement économique – est complétée dans le rapport par le paragraphe 1.5 *Vers une entité commune*. La Région comprend cette recommandation et travaille de son côté avec les différentes structures d'accompagnement à l'innovation pour clarifier les missions de chacun afin d'améliorer la lisibilité auprès des entreprises. En revanche, la proposition de créer une entité commune sur Laval regroupant des entités comme LMT, Laval économie et Laval Virtual nous interrogent sur la capacité à conserver dans ce cadre la vocation de LMT à travailler sur toute la Mayenne. La Région s'appuie sur 4 technopoles en Pays de la Loire pour couvrir l'ensemble du territoire et ce périmètre non limité aux agglomérations est un élément important du soutien de la Région. Comme recommandé, il faudra donc que les structures concernées comme LMT contribuent à la réflexion de l'EPCI et la Région sera également volontaire pour participer à cette réflexion.

Les 5 autres recommandations relevant de la gouvernance et des pratiques de gestion sont de nature à sécuriser le fonctionnement de l'association. La Région sera donc attentive aux actions mises en œuvre par LMT pour répondre aux recommandations.